

B1**Informations sur les États contractants****B1****IN****INDE****IN****Informations générales**

Nom de l'office :	Office indien des brevets (Kolkata, New Delhi, Chennai et Mumbai)
Siège et adresse postale :	Indian Patent Office Kolkata, Intellectual Property Office Building, CP-2, Sector-V, Salt Lake City, Kolkata 700 091, Inde Indian Patent Office Delhi, Intellectual Property Office Building, Sector-14, Plot No. 32, Dwarka, New Delhi 110 075, Inde Indian Patent Office Chennai, Intellectual Property Office Building, G.S.T. Road, Guindy, Chennai 600 032, Inde Indian Patent Office Mumbai, Intellectual Property Office Building, S.M. Road, Near Antop Hill Head Post Office, Mumbai 400 037, Inde
Téléphone :	Kolkata : (91-33) 23 67 19 87, 23 67 50 91 New Delhi : (91-11) 25 30 02 00, 25 30 03 35 (Section du PCT) Chennai : (91-44) 22 50 20 80, 22 50 20 60 Mumbai : (91-22) 24 15 36 51, 24 14 81 61
Télécopieur :	Kolkata : (91-33) 23 67 19 88 New Delhi : (91-11) 28 03 43 01 Chennai : (91-44) 22 50 20 66 Mumbai : (91-22) 24 13 03 87
Courrier électronique :	Kolkata : kolkata-patent@nic.in New Delhi : delhi-patent@nic.in patentin-pct@nic.in (Section du PCT) Chennai : chennai-patent@nic.in Mumbai : mumbai-patent@nic.in
Internet :	www.ipindia.nic.in
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non

[Suite sur la page suivante]

B1 Informations sur les États contractants B1

IN INDE IN

[Suite]

L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT)?	Oui
L'office est-il disposé à permettre aux déposants de rendre les demandes disponibles auprès du service d'accès numérique aux documents de priorité de l'OMPI (règle 17.1.b-bis) du PCT ?	Oui, l'office est disposé à permettre aux déposants de rendre les demandes internationales et nationales disponibles auprès du service d'accès numérique aux documents de priorité de l'OMPI
Office récepteur compétent pour les nationaux de l'Inde et les personnes qui y sont domiciliées: La législation nationale ² impose-t-elle des restrictions s'agissant du dépôt de demandes internationales auprès du Bureau international de l'OMPI ?	Office indien des brevets (Kolkata, New Delhi, Chennai ou Mumbai ¹) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C) Oui, des restrictions s'appliquent aux : demandes déposées par des personnes domiciliées en Inde ³
Office désigné (ou élu) compétent si l'Inde est désignée (ou élue):	Office indien des brevets (Kolkata, New Delhi, Chennai ou Mumbai ¹) (voir la phase nationale)
L'Inde peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, brevets d'addition
Dispositions de la législation de l'Inde relatives à la recherche de type international :	Néant
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant

Informations utiles si l'Inde est désignée (ou élue)

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si l'Inde est désignée (ou élue):	Dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT
Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?	Oui (voir annexe L)

¹ En fonction du domicile ou du lieu où le déposant (ou le premier déposant s'il y a plusieurs déposants) exerce son activité, le lieu d'origine de l'invention ou l'adresse pour la correspondance, dans la juridiction territoriale de l'office concerné conformément au Règlement sur les brevets de 2003, règle 4.

² Loi sur les brevets, article 39.

³ Sauf si une autorisation écrite a été délivrée par le *Controller* suite à une requête présentée au moyen du formulaire n° 25 et accompagnée du paiement de la taxe prescrite (voir www.ipindia.nic.in/writereaddata/portal/ipoforumupload/1_11_1/fees.pdf) ou sauf si une demande de brevet pour la même invention a été déposée en Inde et au moins six semaines se sont écoulées sans que le *Controller* ait donné d'instructions interdisant la publication ou la communication de l'invention.